Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260622-DELIB_2026_053-DE

DELIBERATION 2026_053

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 14 juin 2026

Présents	Votants
16	19

Présents : M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LHOMEDET Ludovic, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme BIRHART Ludivine, M. CHARVIN Thomas, Mme GUICHOUX Sisilia, M. LÉON Jean-Jacques

Absents avec procuration : Mme GAMBIER Dorothée (pouvoir à Sonia JACOB), Mme THINZILAL Florence (pouvoir à Daniel BRAJEUL), Mme NICOLAS Laurence (pouvoir à Jean-Jacques LÉON)

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle CORRE

Objet : Subventions aux associations

La répartition des subventions aux associations au titre de 2026 est proposée de la façon suivante :

ECOLE	MFR Pleyben	10 €
	MFR Elliant	20 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260622-DELIB_2026_053-DE

ASSOCIATIONS HÔPITAL CAMFROUT	Amicale Laïque HC	1 000 €
	Ar Frout Birvidig	50 €
	Ass Parents d'élèves APE	1 000 €
	Camfrout Rand'eau	300 €
	Camfrout VTT Nature	2 000 €
	Camfroutois en Course	150 €
	Chorale KAN ar VAG	150 €
	Comité de Jumelage Loulle	700 €
	CRAFT Compagnie	100 €
	J'peux pas j'ai couture	100 €
	K'artboutin	400 €
	Les Bambins de Camfrout	100 €
	Tagada Tsoin Tsoin	600 €
	Tennis Club Camfroutois	500 €
	Union Nationale des combattants	110 €
	Oxana et Félicie	300 €

ASSOCIATIONS NATIONALES	Banque Alimentaire du Finistère	300 €
	France alzeimer	100 €
	Les Sauveteurs en Mer	200 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260622-DELIB_2026_053-DE

	Secours Catholique	500 €
	Secours Populaire	500 €
	Solidarité Paysans	100 €

ASSOCIATIONS DU PAYS DE DAOULAS	AAPPMA	100 €
	Amicale Don du Sang Pays de Daoulas / Le Faou	100 €
	Amicale des médaillés militaires	100 €
	Archers Logonnais	140 €
	ASAMBLES	150 €
	Cyclo Club Daoulas	90 €
	Football Associatif de la Rade	1 400 €
	Jardin d'Eveil	50 €
	L'Danse	100 €
	Le P'tit Ciné	380 €
	Logarythme	50 €
	Taï Chi Ar Faou	50 €
	Tennis de table de Loperhet	50 €
	Unis-Sons	50 €
	Wushu Elorn	90 €

Total général : 12 190 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260622-DELIB_2026_053-DE

La somme est inscrite au budget primitif 2026 au compte 65741.

Les membres du bureau des associations pour lesquelles une subvention est proposée sont appelés à quitter la salle durant les débats et le vote objets de leur association respectives.

Dans un premier temps, il est donc procédé à un vote individuel pour ces associations hors la présence des membres de leur bureau :

Dans un second temps, le conseil municipal, dans son ensemble procède aux discussions et au vote sur le reste des subventions aux associations.

Présents	**Votants**
15	18

Pour la subvention proposée concernant l'association « Tennis Club Camfroutois » : Éric LE BUZIT membre du bureau de l'association ne prend part ni aux débats, ni au vote.

Votes pour	18
Votes contre	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention à l'association.

Présents	**Votants**
15	18

Pour la subvention proposée concernant l'association « Football Associatif de la Rade » : Pascal SOUBIGOU membre du bureau de l'association ne prend part ni aux débats, ni au vote.

Votes pour	18
Votes contre	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention à l'association.

Présents	**Votants**
14	17

Pour la subvention proposée concernant l'association « Amical Laïque » : Daniel BRAJEUL et Philippe AUTRET membres du bureau de l'association ne prennent part ni aux débats, ni au vote.

Votes pour	17
Votes contre	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention à l'association.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260622-DELIB_2026_053-DE

Présents	Votants
16	19

Votes pour	18
Votes contre	0
Abstentions	1 (Birhart)

Pour le reste des associations :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le*

Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT